



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nevers, le **12 AVR. 2024**

Service eau, forêt et biodiversité  
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX  
Tél : 03 86 71 52 20  
Courriel : ddt-sefb-pole-foret-biodiversite@nievre.gouv.fr

**Rapport de présentation**

Objet : Arrêté fixant le plan de chasse dans le département de la Nièvre pour la campagne 2024-2025

L'article L. 425-8 du code de l'environnement prévoit que pour chaque espèce de grand gibier soumise à plan de chasse, un arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement sur l'ensemble du département doit être pris, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

Le plan de chasse doit tendre à assurer la gestion durable des populations de gibier et à préserver leur habitat tout en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques. C'est avec ce souci d'équilibre entre le respect de la biodiversité et la nécessité de maintenir un niveau de dégâts supportable par les exploitants que les niveaux de prélèvement ont été définis.

Le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever sont fixés pour trois campagnes cynégétiques concernant le chevreuil (2024-2025 à 2026-2027). Ils sont fixés pour une campagne de chasse pour les autres espèces de cervidés (2024-2025).

Le projet d'arrêté soumis à participation du public a été établi par les services de la direction départementale des territoires et de la fédération départementale des chasseurs. Les chiffres retenus pour cette campagne sont identiques à ceux de la campagne précédente hormis les seuils concernant les chevreuils qui ont été diminués de 2 000 animaux.

Cet arrêté a été présenté lors de la réunion de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 10 avril 2024 et a été validé à l'unanimité des membres présents.

L'arrêté sera signé à l'issue de la procédure de consultation.

**Pour le directeur départemental,**

P/Le Chef de Service  
L'Adjoint au chef de service

**Stéphane GEDOUX**